



INFORMATION IMPORTANTE

Modification du Temps Péri-scolaire

En Janvier 2023, la Municipalité va mettre en place une nouvelle activité péri-scolaire : « l'étude surveillée », et moderniser le fonctionnement de la Garderie.

Concrètement cela va se traduire par la mise en place :

- D'une étude surveillée, les lundis et jeudis.
- De nouveaux tarifs calculés en fonction du quotient familial de la C.A.F. / M.S.A.
- D'un système de réservation et de paiement en ligne des présences à la garderie et à l'étude surveillée (la garderie pourra être réservée jusqu'à la veille au soir, et l'étude surveillée une semaine avant)

Ainsi, il est demandé à l'ensemble des Parents de :

- 1) Vérifier que leurs enfants soient inscrits à la Garderie pour l'année 2022-2023 (l'inscription est à renouveler tous les ans)
- 2) Fournir à l'accueil de la Mairie, un justificatif de leur quotient famille de la C.A.F. ou de la M.S.A. (à défaut de justificatif, le tarif le plus élevé sera appliqué).
- 3) De communiquer à l'accueil de la Mairie une adresse mail pour pouvoir réserver les présences.

Nous vous demandons de bien vouloir fournir les informations ci-dessus demandées avant le : 21 décembre 2022 afin de permettre la prise en charge de vos enfants à la Garderie et éventuellement à l'étude surveillée dans les meilleures conditions.

Nous vous remercions de votre compréhension.

✂ -----coupon réponse-----

Noms des parents /tuteurs légaux :

Noms et prénoms des enfants :

Adresse mail :